

1. IDENTIFICATION

N° du poste Voir annexe	Titre du poste Infirmière praticienne ou infirmier praticien	Titre du poste du superviseur Voir annexe	
Ministère	Division/Région	Localité	Lieu
Santé	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe

2. BUT

<p>La raison d'être du poste ainsi que le contexte et le résultat final global liés à celui-ci.</p> <p>L'infirmière praticienne ou infirmier praticien réalise et gère de façon autonome des évaluations de l'état de santé, des diagnostics, des interventions et des soins de suivi pour les résidents de sa localité conformément aux lois, aux règlements, aux politiques, aux normes et à la mission établis pour le personnel infirmier praticien ainsi qu'aux objectifs du ministère de la Santé et du gouvernement du Nunavut. La ou le titulaire du poste s'assure que les clients obtiennent des évaluations de l'état de santé et des diagnostics, reçoivent un soutien optimal et bénéficient d'une continuité des soins, et ce, en temps voulu.</p> <p>L'infirmière praticienne ou infirmier praticien offre des services de santé communautaire complets en collaboration avec l'équipe de soins de santé et travaille dans un contexte de soins de santé primaires afin d'accroître les capacités des clients et des communautés.</p>

3. PORTÉE

<p>Décrire l'incidence du poste dans son propre secteur de travail et, s'il y a lieu, sur d'autres ministères, le gouvernement dans son ensemble ou le public, directement ou indirectement. Comment le poste influe-t-il sur ces groupes ou personnes, l'organisation ou les budgets? Quelle est la portée de cette influence?</p> <p>Par la mise en œuvre des interventions en santé (promotion de la santé, santé et sécurité au travail, santé publique, développement communautaire et traitement curatif), la ou le titulaire du poste a une influence directe sur l'état de santé des clients, des familles et de la population, et contribue à l'efficacité et à l'efficience des activités du centre de santé.</p> <p>Le travail de l'infirmière praticienne ou infirmier praticien vise principalement à aider les clients à être et à rester en meilleure santé possible pour assurer leur bien-être psychosocial et physique. La ou le titulaire accorde une attention particulière au développement communautaire et à la promotion de la santé.</p> <p>L'infirmière praticienne ou infirmier praticien appliquera des techniques avancées auprès de la population dans le cadre de fonctions cliniques, de sensibilisation, de promotion de la santé et de leadership, notamment dans les domaines suivants : prévention des maladies et des blessures, et soins de soutien, curatifs, de réadaptation, palliatifs et, au besoin, d'urgence. La ou le titulaire</p>
--

doit aussi collaborer avec les municipalités et d'autres fournisseurs communautaires pour accroître les capacités d'autonomie en matière de santé et présenter des directives à titre de formatrice ou formateur, de leadeure ou leadeur, de chercheuse ou chercheur et de clinicienne spécialisée ou clinicien spécialisé.

Les services seront principalement offerts au centre de santé communautaire et dans des cliniques, mais peuvent l'être aussi dans des endroits publics, des écoles ou à domicile, et visent à favoriser un mode de vie sain et à réduire l'incidence des décès, des maladies et des blessures.

S'il y a lieu, l'infirmière praticienne ou infirmier praticien en soins de santé primaires, dont le champ de pratique chevauche celui de l'infirmière ou infirmier en santé communautaire, doit être de garde le soir et la fin de semaine pour fournir des soins infirmiers d'urgence au public.

L'infirmière praticienne ou infirmier praticien travaille de façon autonome et est l'unique responsable de ses actions dans l'exercice de ses fonctions; elle ou il doit se conformer aux lignes directrices de pratique de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut à l'intention du personnel infirmier praticien en soins de santé primaires, à la Loi sur la profession infirmière ainsi qu'aux règlements, au code de déontologie et aux normes de pratique applicables au personnel infirmier praticien.

4. RESPONSABILITÉS

Décrire les principales responsabilités et les réalisations attendues dans le cadre de ce poste. Dresser d'abord la liste des responsabilités ayant la plus grande incidence sur l'organisation et les décrire ensuite en expliquant *pourquoi* les tâches attribuées à ce poste sont accomplies. Dans le cas d'un poste de supervision ou de gestion, indiquer les postes subordonnés responsables d'atteindre les objectifs.

Fournir aux clients (individus, familles et groupes) des soins infirmiers professionnels et des services de santé communautaire de routine et d'urgence pour promouvoir un mode de vie sain, prévenir les maladies, les handicaps et les décès et réduire leur incidence, favoriser la réadaptation, faire recouvrer la santé aux malades et apporter des soins palliatifs.

- Suivre la démarche infirmière (réunir tous les antécédents médicaux, faire des examens physiques poussés, commander et interpréter des tests diagnostiques, poser des diagnostics infirmiers et médicaux, établir un plan de soins).
- Appliquer un plan de soins complet, soit éventuellement prescrire et distribuer de façon autonome des médicaments ou des fournitures médicales conformément aux procédures de sécurité, lois, règlements, politiques et pratiques en place, et effectuer des interventions de nature non pharmaceutique.
- Aiguiller la clientèle vers d'autres membres de l'équipe de soins primaires ou vers des spécialistes ou d'autres établissements pour des tests diagnostiques selon ses besoins, dans les limites du champ de pratique de l'infirmière praticienne ou infirmier praticien et conformément aux politiques de l'employeur. Aviser les autres membres de l'équipe des soins continus et des autres services professionnels offerts au besoin, et les planifier avec eux.
- Effectuer des évaluations familiales pour déterminer les incidences sur la santé des membres de la famille, et ce, d'une manière adaptée à la culture.
- Effectuer des examens et suivis réguliers pour aider les clients à l'état stable à gérer leur santé.

- Évaluer avec le client l'efficacité du plan de soins et des interventions.
- Déterminer les besoins en intervention de crise et en consultation relatifs à des problèmes psychosociaux courants, nouveaux ou urgents et prendre les mesures nécessaires.
- Connaître la diversité culturelle de la population et en tenir compte dans la planification et la prestation des services.
- Protéger la dignité et le respect de soi de la clientèle.
- Favoriser l'autonomie des clients et les aider à exprimer leurs besoins et valeurs en matière de santé pour qu'ils obtiennent des renseignements et services appropriés.
- Appliquer et promouvoir des principes d'équité et de justice pour aider les clients à recevoir un traitement impartial et une gamme de ressources et services correspondant à leurs besoins.
- Agir de façon conforme à ses responsabilités et aux normes de pratique de sa profession.

Préparer, présenter et réviser de l'information destinée aux clients et aux familles en fonction de leurs besoins.

- En collaboration avec des membres de la communauté et avec l'équipe de soins primaires, évaluer les besoins de la clientèle et de la communauté, et concevoir et mettre en œuvre divers programmes qui satisfont ces besoins en vue de promouvoir la santé et le bien-être et de répondre aux préoccupations soulevées en matière de soins de santé, ce qui peut comprendre des programmes tels que les consultations pour adultes, les consultations prénatales et postnatales, les programmes de santé en milieu scolaire, les consultations pour maladie chronique, les programmes de vaccination et la surveillance des maladies transmissibles.
- Participer à la prestation de soins dans le cadre de programmes existants, comme les consultations pour adultes, les consultations prénatales et postnatales, les programmes de santé en milieu scolaire, les consultations pour maladie chronique, les programmes de vaccination et la surveillance des maladies transmissibles.
- Favoriser la continuité et la durabilité des soins en faisant appel au besoin à d'autres membres de l'équipe de soins primaires, à d'autres ministères (p. ex. ministère de l'Éducation), aux familles et aux membres de la communauté.
- Employer une approche holistique adaptée sur le plan culturel pour faciliter l'apprentissage des clients et de leur famille concernant une maladie ou une blessure (autonomie en matière de santé, promotion de la santé, etc.).
- Évaluer les besoins physiques et psychologiques du client, sa connaissance de son état de santé, l'évolution de la maladie et les besoins d'apprentissage.
- Créer, réviser et évaluer en continu les ressources éducatives nécessaires au soutien de la clientèle.

En collaboration avec les clients et les autres membres et organismes de l'équipe de soins primaires, mener des activités de surveillance de la santé et de prévention pouvant améliorer la santé de la population.

- Organiser une évaluation des besoins communautaires, y participer et, à la lumière des résultats et en collaboration avec les intervenants, établir la priorité des stratégies de promotion de la santé et de prévention et en créer de nouvelles adaptées sur le plan culturel.
- Évaluer et augmenter le niveau de participation de la population à la prise de décisions et son appropriation des changements constructifs pour améliorer la santé publique.

- Promouvoir les politiques publiques favorisant la santé.
- Évaluer et réviser les programmes de santé communautaire en collaboration avec le public.

Fournir de l'expertise concernant les soins de santé primaires prodigués par le personnel infirmier au Nunavut, et assurer une orientation et un leadership fonctionnels en vue d'améliorer le modèle intégré de prestation des services.

- Définir le rôle de l'infirmière praticienne ou infirmier praticien en soins de santé primaires auprès de la clientèle, du grand public et de l'équipe de soins primaires en milieu communautaire.
- Fournir de l'encadrement et assurer un leadership sur le plan clinique pour ses pairs, des étudiants et les autres membres de l'équipe de soins de santé pour qu'ils acquièrent le niveau de compétence nécessaire au respect des normes en matière de soins (p. ex., agir comme préceptrice ou précepteur ou comme mentore ou mentor).
- Collaborer avec le médecin de famille, le personnel infirmier et les autres membres de l'équipe de soins primaires pour prôner la mise en place de cadres de soins de santé qui favorisent une pratique éthique ainsi que la santé et le bien-être des clients et des autres personnes du milieu de soins.
- Favoriser une communication active, la collaboration et la création de liens entre les principaux intervenants à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté.
- Informer les nouveaux employés sur les programmes et le mandat propres au centre de santé, au besoin.
- Participer à des recherches et à des projets spéciaux qui contribuent à fonder les pratiques sur des données probantes, soit notamment prendre connaissance des études sur les pratiques cliniques actuelles, et recommander des changements aux normes, protocoles et procédures de pratique clinique à la lumière de données probantes et d'analyses des ressources.
- Participer à des comités, à des groupes de travail et à des projets liés à ses fonctions d'infirmière praticienne ou infirmier praticien en soins de santé primaires ainsi qu'à la santé des Nunavummiuts, sur demande.

5. CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET APTITUDES

Décrire le niveau de connaissances, d'expérience et d'aptitude nécessaire pour exécuter le travail de manière satisfaisante.

On entend par « *connaissance* » l'information ou les concepts acquis se rapportant à une discipline particulière. Les « *compétences* » sont les techniques acquises et mesurables, y compris les aptitudes manuelles pour effectuer le travail. Les « *aptitudes* » font référence aux talents naturels ou aux capacités acquises nécessaires pour satisfaire aux exigences du poste.

Ces exigences se rapportent au poste de manière générale plutôt qu'à la ou au titulaire du poste.

- Diplôme d'études supérieures ou certificat en pratique infirmière avancée, ou diplôme d'infirmière praticienne ou infirmier praticien en soins de santé primaires. Seront considérés les candidates et candidats qui ont réussi un examen de compétence d'infirmière praticienne ou infirmier praticien auprès d'un organisme de réglementation ou d'agrément en soins infirmiers et sont admissibles à un agrément d'infirmière praticienne ou infirmier praticien de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
- Agrément de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du

Nord-Ouest et du Nunavut à titre d'infirmière praticienne ou infirmier praticien.

- Au moins cinq ans d'expérience de pratique infirmière directe, dont au moins un an d'expérience récente comme infirmière praticienne ou infirmier praticien.
- Certification en RCR renouvelée chaque année.
- Connaissance des techniques et pratiques infirmières avancées (évaluation du patient, planification, prestation et évaluation des soins) et capacité à les appliquer, conformément aux exigences d'agrément d'infirmière praticienne ou infirmier praticien en soins de santé primaires de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
- Excellente aptitude à enseigner et à communiquer efficacement en privé ou en groupe dans un milieu multiculturel.
- S'il y a lieu, capacité à fournir des soins et traitements d'urgence, car la ou le titulaire doit assumer des fonctions avancées de soins infirmiers dépassant le cadre de la formation de base dans ce domaine, conformément aux normes, politiques et directives du ministère de la Santé et de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
- S'il y a lieu, capacité à exécuter des actes médicaux délégués autorisés en respectant le champ de pratique du personnel infirmier en santé communautaire défini par le ministère de la Santé du gouvernement du Nunavut.
- Capacité à trier efficacement les besoins de la clientèle en matière de soins de santé.
- Capacité à travailler efficacement dans un milieu multiculturel en veillant au respect des valeurs sociétales inuites dans le cadre des interactions entre patients et employés.
- Connaissance des ressources et capacité à créer des liens entre elles à l'intérieur et à l'extérieur du ministère de la Santé pour appuyer les clients et leur famille.
- Connaissance des pratiques exemplaires dans le domaine des soins de santé primaires et surtout de la santé publique et communautaire.
- Compréhension des concepts associés au modèle intégré de prestation de soins en milieu communautaire, et utilisation des compétences d'infirmière praticienne ou infirmier praticien dans un cadre multidisciplinaire.
- Capacité à analyser des études de façon critique et à mettre en pratique leurs conclusions s'il y a lieu.
- Connaissance des lois, règlements, normes, politiques et directives applicables du gouvernement du Nunavut touchant à la pratique infirmière avancée pour offrir des services de consultation à jour, pertinents et concrets.
- Capacité à contribuer à la satisfaction et à la bonne entente des clients et des collègues. Capacité à faire affaire avec des soignants et des travailleurs de la santé dans des situations de stress extrême et à affronter ces situations avec diplomatie et empathie.
- Capacité à faciliter la résolution de problèmes de manière créative au moyen d'une approche situationnelle faisant appel à la pensée conceptuelle, analytique, interprétative, évaluative et constructive.
- Compréhension de l'importance de la confidentialité et capacité à garder l'information personnelle et médicale privée et confidentielle en tout temps.
- Actualisation de ses connaissances et amélioration des compétences liées à la prestation de soins primaires en milieu communautaire par des activités de perfectionnement professionnel, des évaluations par les pairs et d'autres stratégies de maintien des compétences.
- Solides compétences en informatique.

- Le fait d'avoir suivi l'une ou plusieurs des formations suivantes (non obligatoire à l'embauche) constitue un atout : cours de base en traumatologie, technique spécialisée de réanimation cardiorespiratoire, réanimation néonatale, Gestion du travail et de l'accouchement, programme S.T.A.B.L.E., surveillance fœtale, examen gynécologique, et expérience en travail et accouchement avec formation spécialisée en obstétrique.
- La maîtrise, à l'oral ou à l'écrit, d'au moins deux des langues officielles du territoire est un atout.
- Le poste étant d'une nature très délicate, les candidates et candidats doivent se soumettre à une vérification du casier judiciaire et de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables.

6. CONDITIONS DE TRAVAIL

Dresser la liste des conditions inévitables imposées par des facteurs externes dans lesquelles le travail doit être réalisé et qui peuvent constituer une épreuve pour la ou le titulaire. Indiquer la fréquence, la durée et l'intensité de ces conditions en temps mesurable (p. ex. chaque jour, deux ou trois fois par semaine, cinq heures par jour).

Exigences physiques

Indiquer la nature des exigences physiques ainsi que la fréquence et la durée des circonstances entraînant une fatigue ou un stress physique.

La ou le titulaire subira de la fatigue et un stress physiques modérés pour les raisons suivantes :

- La ou le titulaire devra, de temps à autre, faire des efforts physiques dans le cadre de son travail au centre de santé, à la clinique, au domicile de la clientèle et en milieu communautaire, lorsqu'elle ou il participe au transfert de patients, soulève seul des objets lourds et examine des patients tout en devant demeurer longtemps dans des positions inconfortables.
- De plus, la ou le titulaire peut devoir soulever ou déplacer de l'équipement médical ou d'autres fournitures (éventuellement de plus de 10 kg).
- Elle ou il subira de la fatigue et un stress physiques modérés, car elle ou il devra exécuter des tâches sans supervision et prendre de façon autonome des décisions ayant une incidence sur les besoins de la clientèle en matière de soins de santé.

Conditions environnementales

Indiquer la nature des conditions environnementales défavorables auxquelles la ou le titulaire du poste est exposé ainsi que la fréquence et la durée de l'exposition à ces conditions. Inclure les conditions qui accroissent le risque d'accidents, de maladies ou d'inconforts physiques.

- Travaillant dans les aires désignées et offrant des évaluations, des diagnostics et des traitements directement aux patients, la ou le titulaire sera modérément exposé à des maladies transmissibles (p. ex., la tuberculose), à du sang, à des fluides corporels et à du matériel dangereux (objets pointus ou tranchants, solutions de nettoyage et de stérilisation toxiques), ce qui peut présenter des risques pour sa santé.
- La ou le titulaire risque d'être exposé à des situations possiblement violentes ou difficiles sur le plan émotif à la clinique ou lors de visites à domicile.
- Elle ou il devra travailler à l'ordinateur pendant de longues périodes.
- Certains déplacements causeront un stress supplémentaire en raison des conditions météorologiques souvent difficiles et extrêmes.

--

Exigences sensorielles

Indiquer la nature des exigences qui sollicitent les sens de la ou le titulaire. Ces exigences peuvent signifier qu'il faut se faire une opinion en discernant quelque chose par le toucher, le goût, l'odorat, la vue ou l'ouïe. Cela peut demander une grande concentration et une grande attention aux détails par l'entremise des sens.

La personne en poste devra faire preuve d'une sensibilité sensorielle importante, puisqu'elle doit être en mesure de combiner le toucher, la vue, l'odorat et l'ouïe pour évaluer et prodiguer des soins aux clients.

Exigences psychologiques

Indiquer dans quelles conditions le poste peut mener à la fatigue mentale ou émotionnelle, ce qui pourrait accroître les risques de stress ou d'anxiété, par exemple.

- La ou le titulaire du poste doit être en mesure d'agir et de réagir rapidement, de façon éclairée et ciblée. Elle ou il consacre une bonne partie de son temps aux consultations et peut vivre des situations problématiques et difficiles avec la clientèle. Elle ou il doit composer avec des priorités et des exigences concurrentes, et savoir faire preuve de créativité, de tact et de diplomatie dans ses interactions avec les différents clients, ce qui peut occasionner une tension mentale extrême.
- La ou le titulaire doit être de garde et répondre à des besoins nouveaux et urgents en matière de soins de santé après les heures normales de travail, ce qui peut perturber considérablement sa vie familiale et sociale et lui occasionner du stress.
- Elle ou il passe également beaucoup de temps à l'ordinateur pour écrire, lire de la documentation, faire des recherches et communiquer avec le personnel, ce qui peut causer de la fatigue oculaire et d'autres inconforts physiques.

7. ATTESTATION

Signature de l'employée ou employé	Titre du superviseur
Nom en caractères d'imprimerie	Signature du superviseur
Date	Date
J'atteste avoir lu et compris les responsabilités liées au poste.	J'atteste que cette description de poste est une description précise des responsabilités liées au poste.
Signature de l'administrateur général	
Date	
J'approuve la délégation des responsabilités décrites aux présentes dans le contexte de la structure organisationnelle ci-jointe.	

8. ORGANIGRAMME

Veillez joindre l'organigramme qui indique le poste de la ou du titulaire, les postes de ses pairs, les postes subordonnés (le cas échéant) et le poste du superviseur.

« Les énoncés précédents visent à décrire la nature générale et le niveau de travail à exécuter par la ou le titulaire du poste. Ils ne constituent pas une liste exhaustive de toutes les responsabilités et activités rattachées à ce poste. »

9. Annexe A – Liste des postes et renseignements correspondants

Localité	Poste	Superviseur	Code FreeBalance
Arviat	10-14128	10-05549	10616-01-3-315-1000000-01
Baker Lake	10-13935	10-05550	10614-01-3-305-1000000-01
Cambridge Bay	10-Nouveau	10-5526	10646-01-4-410-1000000-01
Cape Dorset	10-13749	10-10475	10602-01-2-210-1000000-01
Cape Dorset	10-Nouveau	10-10475	10602-01-2-210-1000000-01
Clyde River	10-13750	10-04779	10603-01-2-215-1000000-01
Coral Harbour	10-13936	10-05548	10616-01-3-315-1000000-01
Gjoa Haven	10-13864	10-05528	10622-01-4-415-1000000-01
Igloolik	10-13863	10-04786	10606-01-2-230-1000000-01
Iqaluit	10-10701	10-11275	10600-01-2-235-1000000-01
Iqaluit	10-10713	10-11275	10600-01-2-235-1000000-01
Iqaluit	10-14024	10-09633	10647-01-2-235-1000000-01
Kugaaruk	10-Nouveau	10-05530	10623-01-4-425-1000000-01
Kugluktuk	10-Nouveau	10-05527	10624-01-4-420-1000000-01
Naujaat	10-13934	10-05551	10618-01-3-325-1000000-01
Naujaat	10-Nouveau	10-05551	10618-01-3-325-1000000-01
Pangnirtung	10-13748	10-04783	10609-01-2-250-1000000-01
Pond Inlet	10-13765	10-04789	10610-01-2-255-1060000-01
Rankin Inlet	10-11567	10-05552	10646-01-3-320-1000000-01
Taloyoak	10-Nouveau		